

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2020/090/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2020/001/AN DU 15 MAI 2020.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2020/001/AN du 15 mai 2020, portant autorisation de prorogation de l'état d'urgence sanitaire proclamé le 14 avril 2020 sur l'ensemble du territoire national pour une durée d'un mois.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 MAI 2020


Prof. ALPHA CONDE